RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027

Préambule :

Conformément aux dispositions législatives, et en particulier en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de mener un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Depuis l'adoption de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) (loi 2015-991 du 7 août 2015), ce rapport doit, en outre, faire état de la structure et de l'évolution prévisionnelle des dépenses et des effectifs. Les questions relatives aux rémunérations, aux avantages en nature et au temps de travail doivent également être abordées.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 est venu préciser encore davantage le contenu dudit rapport en créant l'article D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

In fine ce débat doit permettre au Conseil municipal d'être informé sur les perspectives économiques et financières de la France et des collectivités territoriales en 2026 et de l'évolution prévisionnelle de la situation financière de la collectivité.

SOMMAIRE

Introduction - Contexte national et législatif pour 2027 4
A. La situation économique et budgétaire nationale 4
1. Un contexte macroéconomique dégradé en 2026 4
2. Les cibles du PLF 2027 4
3. Les principales orientations du PLF 2027 pour le bloc communal 4
B. Le contexte politique français 5
C. Les enjeux pour la commune 5
Analyse rétrospective du budget principal de la ville 2020-2026 7
Les charges de fonctionnement 7
Les produits de fonctionnement 9
La dette 11
Le financement de l'investissement 13
La chaîne de l'épargne 14
Structure et gestion de l'encours de dette 16
Complément d'information concernant la structure des effectifs et les charges de personnel 24
Les orientations budgétaires 2027 26
Eléments d'information concernant la construction du budget 2027 26
Evolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement 26
Principaux éléments constituant la section d'investissement 27
Conclusion 27

Introduction - Contexte national et législatif pour 2027

A. La situation économique et budgétaire nationale

1. Un contexte macroéconomique dégradé en 2026

Selon les données présentées avec le projet de loi de finances (PLF) pour 2027, la croissance française de 2026 a été révisée à **0,5 %**. Le déficit public attendu s'établit à **5,4 % du PIB** et la charge de la dette atteint **79,2 Md€**. Le budget 2027 s'inscrit donc dans un contexte de finances publiques très contraintes.

2. Les cibles du PLF 2027

Déposé à l'Assemblée nationale le 1er octobre 2026, le projet de loi de finances repose sur les hypothèses et objectifs suivants :

Indicateur	2026	Cible 2027
Croissance	0,5 % (révisée)	1,0 %
Déficit public	5,4 % du PIB	5,0 % du PIB
Charge des intérêts de la dette	79,2 Md€	91,2 Md€
Dépenses publiques	57,1 % du PIB	56,9 % du PIB

L'effort total de redressement s'élève à **54 Md€**, dont **43 Md€** portés par le PLF et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). La charge des intérêts augmente d'environ 12 Md€ en un an. Cette hausse limite d'autant les marges de manœuvre budgétaires de l'État.

3. Les principales orientations du PLF 2027 pour le bloc communal

Pour le bloc communal, le PLF 2027 combine une hausse des recettes globales et plusieurs prélèvements qui pèsent surtout sur les communes les plus aisées.

L'enveloppe d'ensemble

Le gouvernement met en avant une hausse des recettes des collectivités de 5 milliards d'euros en 2027, mais l'effort demandé aux collectivités s'élève à 5,5 Md€ au global.

La CPEB, successeur du Dilico

- La nouvelle contribution progressive à l'effort budgétaire (CPEB) rapporterait 2,5 Md€.
- Elle concernerait 40 % des communes, tous les EPCI de métropole et 60 % des départements ; les régions ne sont pas touchées.
- Les communes y contribueraient à hauteur d'environ 1,39 Md€, les EPCI pour 562 M€ et les départements pour 551 M€.
- Le taux est individualisé selon un indice de ressources et de charges, et varie de 0 % à 2 %, jusqu'à 3 % pour les 2 % de communes les plus aisées.
- Contrairement au Dilico (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales), aucun reversement de la ressource collectée n'est prévu. L'AMF parle d'un « Dilico non remboursable », plus important en volume.

Le FCTVA raboté

Selon l'AMF, le FCTVA est amputé d'environ un quart. CPEB et FCTVA représentent ensemble 4,6 milliards d'euros d'effort, ce qui laisse environ 2,1 Md€ pour le seul FCTVA (calcul par différence). S'y ajoute un écrêtement de la TVA affectée au bloc communal et aux départements, au niveau de l'inflation.

Ce qui semble positif

- DGF en hausse de 150 M€, avec une péréquation en progression de 290 M€, financée notamment par un écrêtement de la part forfaitaire.
- Création d'une dotation pour les communes rurales de faible densité, de 50 M€.
- Un fonds de soutien exceptionnel (article 87) pour les communes contributrices à la CPEB et confrontées à des difficultés.
- Pas de baisse des variables d'ajustement pour le bloc communal, ce qui préserve les communes et EPCI industriels.

Le solde pour les communes

Hors FCTVA, les communes seraient contributrices nettes à hauteur de 911 millions d'euros. En ajoutant le FCTVA et l'écrêtement de la TVA, le solde serait nettement plus lourd. De plus, comme le montant global de la DGF des communes n'augmente pas, la hausse de la péréquation est financée par un prélèvement sur la part forfaitaire, ce qui devrait réduire la DGF d'un certain nombre de communes.

Contrainte de gestion

Le gouvernement veut que les dépenses de fonctionnement progressent au rythme de l'inflation (1,8 % prévu en 2027). C'est cohérent avec la logique d'ensemble, mais cela laisse peu de marge face aux coûts réels, et les élus craignent surtout pour l'investissement local (écoles, voirie, réseaux).

B. Le contexte politique français

Une instabilité parlementaire durable. Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, aucune majorité absolue ne se dégage.

Un projet de loi de finances examiné dans un Parlement fragmenté. Le PLF 2027 est le dernier budget du quinquennat. Il prévoit un effort de redressement de 54 Md€. Le contenu définitif du budget pour les collectivités ne sera donc connu qu'à la fin de l'année, voire début 2027.

L'élection présidentielle des 18 avril et 2 mai 2027. Le Conseil des ministres du 1er juillet 2026 a fixé le premier tour au dimanche 18 avril 2027 et le second tour au dimanche 2 mai 2027.

Un calendrier électoral qui interroge la visibilité financière des collectivités. La séquence électorale de 2027 (présidentielle en avril-mai, puis éventuelles élections législatives) peut entraîner un changement d'orientation après le vote du budget communal. Le Parlement pourrait alors modifier les règles de financement local dès la loi de finances pour 2028. Cette incertitude plaide pour une construction budgétaire prudente et un recours mesuré à l'endettement.

Les collectivités locales dans le débat public. La question de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics, de l'autonomie fiscale locale et du partage des compétences entre l'État et les collectivités reste un sujet récurrent. Les associations d'élus.

C. Les enjeux pour la commune

Le projet de loi de finances laisse entrevoir pour la commune :

- **Une contribution à l'effort national :** la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités, à un rythme aligné sur l'inflation, appelle une vigilance sur nos charges de gestion courante (charges à caractère général, masse salariale).

- **Un environnement de financement tendu :** la charge de la dette de l'État reste élevée, et les taux auxquels la commune emprunte restent exposés à la même pression.
- **Une stabilité fiscale relative :** l'absence de hausse générale des impôts nationaux et l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu préservent le pouvoir d'achat des ménages
- **Une inflation à intégrer** dans la construction des prévisions de dépenses 2027.
- **Une incertitude politique à intégrer :** l'adoption tardive de la loi de finances et l'échéance présidentielle d'avril-mai 2027 conduisent à privilégier des hypothèses de recettes prudentes et à conserver des marges de manœuvre dans la programmation pluriannuelle des investissements.

Dans ce contexte, les orientations budgétaires 2027 de la commune s'inscrivent dans une recherche d'équilibre entre maîtrise des dépenses de fonctionnement, préservation de la capacité d'autofinancement et maintien d'un investissement soutenu au service des habitants.

A retenir :

A ce stade la ville ne serait pas impactée par le CPEB mais le serait par la baisse du taux FCTVA (la perte peut être estimée à environ 300 000 €).

Au-delà de cette baisse de recettes d'investissement, la ville de Maromme (comme les autres collectivités) subira une nouvelle hausse de 3 points du taux patronal de la CNRACL (coût estimé à 120 000 €) qui impactera le chapitre des dépenses de personnel.

Analyse rétrospective du budget principal de la ville 2020-2026

Précision méthodologique : les données 2026 sont des données prévisionnelles et donc provisoires étant donné que l'exercice n'est pas encore clos. Les montants sont exprimés en K€ et les évolutions sont données en évolution dite « réelle » afin de retirer l'effet de l'inflation de leur calcul.

Les charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement - Montants

k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges fonctionnement courant stri	12 636	13 899	14 485	14 669	15 307	16 169	16 371
Charges à caractère général	3 222	3 826	3 828	4 136	4 311	4 483	4 571
Charges de personnel	8 895	9 405	9 818	9 574	9 915	10 560	10 800
Autres charges de gestion courant	519	668	840	958	1 081	1 126	1 000
Charges fonctionnement courant	**12 636**	**13 899**	**14 485**	**14 669**	**15 307**	**16 169**	**16 371**
Charges exceptionnelles larges *	59	60	45	63	55	47	48
Charges fonctionnement hs intérêts	**12 695**	**13 959**	**14 530**	**14 731**	**15 362**	**16 216**	**16 418**
Intérêts	159	137	119	133	111	106	322
Charges de fonctionnement	**12 854**	**14 096**	**14 650**	**14 864**	**15 473**	**16 322**	**16 740**

** y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)*

Les charges de fonctionnement de la ville de Maromme passent de 12 854 k€ en 2020 à 16 740 k€ en 2026.

La montant des dépenses de fonctionnement de 2020 est à nuancer compte tenu de la période COVID pour laquelle la ville n'a peu fonctionné.

Sur le chapitre des charges à caractère général, il est à noter la forte augmentation du prix des denrées alimentaires. Cette augmentation est de l'ordre + 40 % sur la période 2022-2025.

Les charges de fonctionnement sont également marquées par le poids du chapitre des charges de personnel. L'augmentation de ce poste est en grande partie liée à la fois aux évolutions réglementaires (augmentation de la valeur de l'indice, la hausse de la cotisation patronale CNRACL (environ +130 k€ en 2025et 2026), attribution de la NBI dans le cadre de l'extension du Quartier Politique de la Ville et aussi à la dynamique des recrutements sur des postes qui étaient vacants depuis plusieurs années.

En ce qui concerne les charges financières, elles sont en augmentation en 2026 du fait du versement des emprunts contractés pour la réhabilitation de l'ancien hôtel de ville et l'extension de la médiathèque.

Charges de fonctionnement – Evolution réelle

	Moy.	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
Charges fonctionnement courant stric	4,4%	10,0%	4,2%	1,3%	4,4%	5,6%	1,2%
Charges à caractère général	6,0%	18,8%	0,0%	8,1%	4,2%	4,0%	2,0%
Charges de personnel	3,3%	5,7%	4,4%	-2,5%	3,6%	6,5%	2,3%
Autres charges de gestion courant	11,6%	28,7%	25,8%	14,1%	12,8%	4,2%	-11,2%
Autres charges fonctionnement c	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Atténuations de produits	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Contribution FPIC	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Contribution DILICO	0,0%						0,0%
Solde atténuations de produits	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges fonctionnement courant	**4,4%**	**10,0%**	**4,2%**	**1,3%**	**4,4%**	**5,6%**	**1,2%**
Charges exceptionnelles larges *	-3,5%	1,0%	-24,7%	39,9%	-12,5%	-14,5%	1,3%
Charges fonctionnement hs intérêts	**4,4%**	**10,0%**	**4,1%**	**1,4%**	**4,3%**	**5,6%**	**1,2%**
Intérêts	12,5%	-13,8%	-12,8%	11,4%	-16,6%	-4,5%	203,6%
Charges de fonctionnement	**4,5%**	**9,7%**	**3,9%**	**1,5%**	**4,1%**	**5,5%**	**2,6%**

** y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)*

A retenir : De manière générale, les charges de fonctionnement sont marquées par le poids des charges de personnel qui représentent près des deux tiers de l'ensemble mais aussi aux différentes périodes inflationnistes constatées notamment sur les fluides et les denrées alimentaires.

Les produits de fonctionnement

Produits de fonctionnement - Montants

k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Impôts et taxes (73 sauf 731)	2 595	2 602	2 650	2 608	2 613	2 449	2 600
Fiscalité locale (731)	7 236	7 187	7 372	8 011	8 183	8 819	8 875
Dotations et participations	4 586	4 538	4 710	4 782	5 125	5 345	5 371
Produits des services	517	622	860	980	1 042	979	1 000
Produits de gestion	315	364	235	345	223	227	227
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0	0	175
Atténuations de charges	72	116	183	189	67	81	100
Produits fonctionnement courant	**15 322**	**15 429**	**16 010**	**16 915**	**17 253**	**17 900**	**18 348**
Produits exceptionnels larges *	40	23	27	35	39	85	130
Produits de fonctionnement	**15 362**	**15 451**	**16 037**	**16 950**	**17 292**	**17 985**	**18 478**

** y compris les produits financiers divers (76 - 762)*

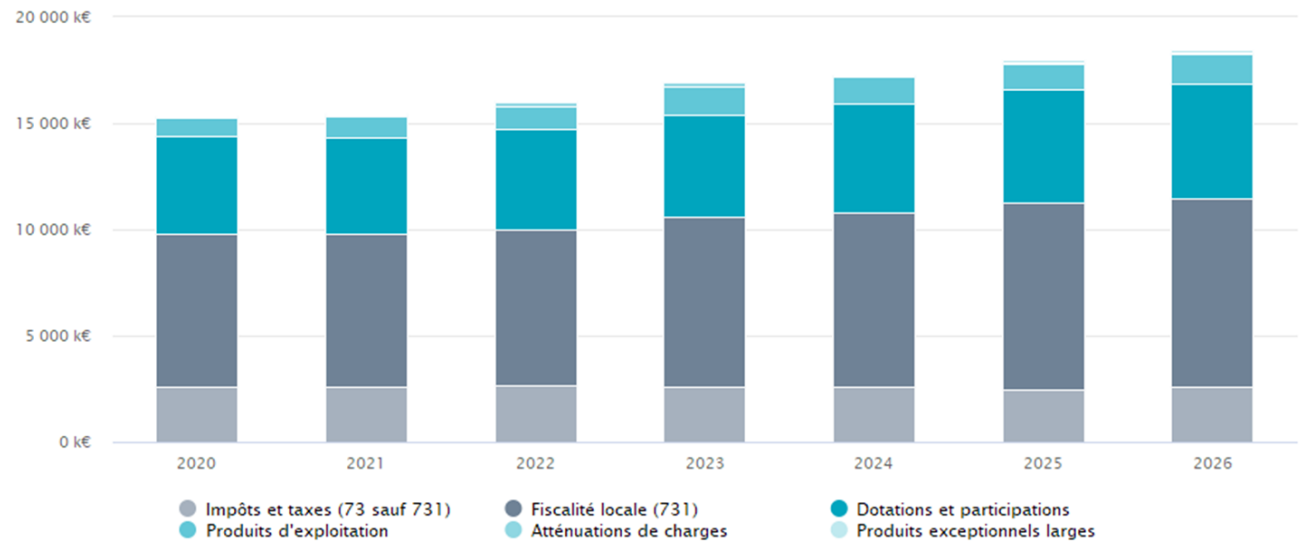

Les produits de fonctionnement de la Ville sont presque exclusivement constitués d'impôts et de taxes d'une part et de dotations et participations d'autre part.

Leur montant est en augmentation en valeur entre 2020 et 2026 (environ + 3 100 k€)), passant de 15 362 k€ en 2020 à 18 478 k€ en 2026. Les deux plus gros chapitres sont en croissance sur la période considérée.

Le produit de la fiscalité a crû fortement de plus de 1 600 k€ entre 2020 et 2026 alors que les taux d'imposition sont restés inchangés depuis plus de 10 ans. Cette dynamique s'explique tout d'abord par les augmentations des bases des valeurs locatives décidées par l'Etat mais aussi par l'augmentation en nombre des logements imposables grâce à la politique ambitieuse pour des nouvelles offres de logements de l'équipe municipale.

Les dotations et participations sont en hausse (+700 k€) sur la période étudiée. Cette hausse constatée est essentiellement liée à l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Cette dotation versée par l'Etat vient compenser en partie l'insuffisance des ressources de la ville afin de supporter des charges élevées et ce afin d'améliorer les conditions de vie du territoire.

En 2026, les produits des services seraient stables au regard de 2025. Les autres produits de gestion courante ont eux aussi tendance à stagner. Ce poste est lié essentiellement au reversement de l'excédent du budget annexe des locaux industriels.

Produits de fonctionnement-évolution réelle

Evolution nominale des produits de fonctionnement

	Moy.	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
Produits fonctionnement courant stri	3,0%	0,4%	3,4%	5,7%	2,8%	3,7%	2,4%
Impôts et taxes (73 sauf 731)	0,0%	0,3%	1,8%	-1,6%	0,2%	-6,3%	6,2%
Attribution Compensation reçue	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Attribution de compensation CPS	0,0%					0,0%	0,0%
Dotation de solidarité communau	0,5%	3,1%	17,8%	-14,4%	1,6%	1,1%	-3,3%
Reversement FNGIR	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Attribution FPIC	0,2%	-0,6%	1,1%	0,9%	0,7%	-3,6%	2,9%
Produit TVA-CVAE	0,0%				0,0%	0,0%	0,0%
Attribution DILICO	0,0%						
Solde impôts et taxe	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-96,3%
Fiscalité locale (731)	3,5%	-0,7%	2,6%	8,7%	2,1%	7,8%	0,6%
Contributions Directes	3,6%	-1,1%	2,7%	8,7%	3,1%	-100,0%	0,0%
Taxe additionnelle DMTO	3,1%	9,4%	8,9%	-17,5%	2,7%	-100,0%	0,0%
Taxe sur les pylônes électriques	-100,0%	11,1%	-66,7%	223,1%	7,1%	-100,0%	0,0%
Taxe locale sur la publicité extéri	2,2%	8,2%	-2,1%	-3,1%	-33,6%	-100,0%	0,0%
7336 - Droits de place	-1,0%	-15,5%	-65,3%	12,3%	-2,5%	-100,0%	0,0%
7351 - Taxe sur l'électricité	-0,4%	0,8%	-2,8%	44,1%	-24,9%	-100,0%	0,0%
Solde fiscalité locale	-100,0%	n.s.	-91,1%	614,8%	-68,7%	n.s.	-100,0%
Dotations et participations	2,7%	-1,1%	3,8%	1,5%	7,2%	4,3%	0,5%
DGF	1,8%	-0,1%	0,1%	2,9%	2,3%	2,5%	3,2%
Garantie des communes nouve	0,0%					0,0%	0,0%
FCTVA fct	3,7%	5,9%	-2,5%	-51,2%	27,6%	-100,0%	0,0%
Compensations fiscales	0,4%	19,2%	-1,3%	11,5%	3,9%	-10,9%	-15,9%
Compensations pertes bases	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Fonds de péréquation divers	-100,0%	-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
DCRTP	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dotation COVID	0,0%	0,0%	0,0%				
Dotation filet de sécurité	-100,0%			-100,0%	0,0%		
Solde participations diverses	9,3%	-16,3%	7,8%	9,9%	40,1%	25,7%	-2,4%
Autres produits fonctionnement c	9,1%	18,6%	11,0%	21,0%	-4,5%	-4,7%	16,3%
Produits des services	11,6%	20,3%	38,2%	13,9%	6,4%	-6,0%	2,1%
Produits de gestion	-5,3%	15,7%	-35,5%	46,9%	-35,3%	1,8%	0,0%
Produits divers d'exploitation	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Atténuations de charges	5,5%	59,6%	58,3%	3,4%	-64,6%	20,9%	23,5%
Produits fonctionnement courant	**3,1%**	**0,7%**	**3,8%**	**5,7%**	**2,0%**	**3,8%**	**2,5%**
Produits exceptionnels larges *	21,5%	-43,7%	20,4%	29,4%	10,4%	117,9%	52,9%
Produits de fonctionnement	**3,1%**	**0,6%**	**3,8%**	**5,7%**	**2,0%**	**4,0%**	**2,7%**

** y compris les produits financiers divers (76 - 762)*

A retenir : Il s'avère que les produits de fonctionnement progressent nettement moins que les dépenses de fonctionnement. Ils augmentent en réalité moins vite que l'inflation ne progresse. Pour cette même période l'inflation moyenne est de 2,3 %.

La dette

L'annuité de dette de la Ville de Maromme est constituée des mensualités que celle-ci verse afin de rembourser les établissements bancaires qui sont ses créanciers. Elle n'est pas à confondre avec l'encours de dette, qui correspond au montant de la dette détenue par la Ville à une date donnée et qu'il lui faut rembourser. L'annuité représente un flux, l'encours est un stock.

Annuité de dette corrigée

k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital net antérieur corrigé *	934	770	873	954	875	890	1 288
+ Intérêts nets antérieurs corrigés	159	137	119	133	111	82	318
= Annuité nette antérieure corrigée	**1 093**	**907**	**993**	**1 088**	**986**	**972**	**1 606**

Comme susmentionné, l'augmentation de l'annuité de la dette constatée en 2026, correspondant au début des remboursements des emprunts contractés en 2025.

Ratios - Annuité de dette

k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuité de dette	1 093	907	993	1 088	986	996	1 652
/ Produits de fonctionnement	15 362	15 451	16 037	16 950	17 292	17 985	18 478
= Annuité / Prod de fct	**7,1%**	**5,9%**	**6,2%**	**6,4%**	**5,7%**	**5,5%**	**8,9%**
Annuité de dette	1 093	907	993	1 088	986	996	1 652
/ Population	11 045	10 868	10 798	10 971	11 146	11 110	11 110
= Annuité / Habitant en €	**98,9**	**83,4**	**91,9**	**99,1**	**88,5**	**89,6**	**148,7**

Encours de dette et délai de désendettement (en années)

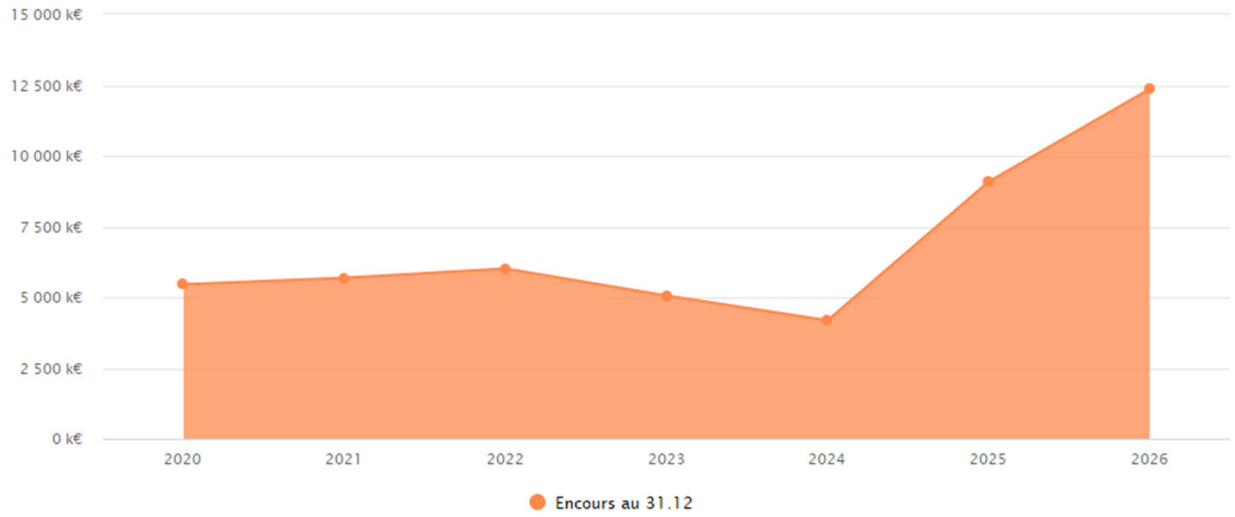

k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31.12	5 457	5 687	6 014	5 058	4 183	9 088	12 363
/ Epargne brute	2 508	1 356	1 388	2 086	1 819	1 663	1 738
= ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE	**2,2**	**4,2**	**4,3**	**2,4**	**2,3**	**5,5**	**7,1**

Ce ratio, particulièrement observé, mesure non pas l'endettement d'une collectivité mais sa capacité à rembourser sa dette. Au 31/12/2026, ce ratio serait toujours en-dessous du seuil de vigilance de 10 ans pour une collectivité territoriale.

Le financement de l'investissement

Sur la période étudiée, le financement moyen des investissements est le suivant :

Financement moyen de l'investissement

Moyenne 2020/2026	k€	€/hab	Structure
Dépenses d'investissement hors dett	3 470	315,23	100,0%
Dépenses d'équipement	3 383	307,31	97,5%
Dépenses directes d'équipem	3 383	307,31	97,5%
Dépenses indirectes (FdC et S.	0	0,00	0,0%
Opération pour cpte de tiers (dép	0	0,00	0,0%
AC Investissement	0	0,00	0,0%
Autres dépenses d'investissemen	87	7,92	2,5%
Remboursements anticipés	0	0,00	0,0%
Dépenses d'investissement hors ann	**3 470**	**315,23**	**100,0%**
Financement des investissements	**3 457**	**314,11**	**99,6%**
Epargne nette	847	76,98	24,4%
Ressources propres d'investissem	651	59,13	18,8%
FCTVA	246	22,38	7,1%
Produits des cessions	373	33,89	10,8%
AC Investissement	0	0,00	0,0%
Diverses RPI	31	2,86	0,9%
Opération pour cpte de tiers (rec)	0	0,00	0,0%
Fonds affectés (amendes...)	6	0,57	0,2%
Subventions yc DETR / DSIL	615	55,89	17,7%
Emprunt	1 338	121,53	38,6%
Variation du résultat global de clôture	- 69	- 6,25	-2,0%

<u>A retenir</u> : La Ville a financé en moyenne 3 470 k€ de dépenses d'équipement par an soit environ 315 € par habitant. Sur la période étudiée, la part de l'emprunt représente environ 39 % qui s'explique notamment par les emprunts contractés en 2025.

La chaîne de l'épargne

La chaîne de l'épargne permet, par une série d'indicateurs qui s'enchainent et se calculent les uns après les autres, d'évaluer la santé financière d'une collectivité. Ces indicateurs sont les suivants :

- **L'excédent brut courant (EBC)**

Produits de fonctionnement courant - Charges de fonctionnement courant

- **L'épargne de gestion (EG)**

EBC + produits exceptionnels – charges exceptionnelles

- **L'épargne brute (EB)**

EG – paiement de l'annuité de dette en intérêts

- **L'épargne nette (EN)**

EB – paiement de l'annuité de dette en capital

La chaîne de l'épargne

k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fct. courant	15 322	15 429	16 010	16 915	17 253	17 900	18 348
- Charges de fct. courant	12 636	13 899	14 485	14 669	15 307	16 169	16 371
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	**2 686**	**1 530**	**1 525**	**2 246**	**1 946**	**1 731**	**1 978**
+ Solde exceptionnel large	**- 19**	**- 37**	**- 18**	**- 28**	**- 16**	**38**	**82**
= Produits exceptionnels larges*	40	23	27	35	39	85	130
- Charges exceptionnelles larges*	59	60	45	63	55	47	48
= EPARGNE DE GESTION (EG)	**2 667**	**1 493**	**1 507**	**2 219**	**1 930**	**1 769**	**2 060**
- Intérêts	159	137	119	133	111	106	322
= EPARGNE BRUTE (EB)	**2 508**	**1 356**	**1 388**	**2 086**	**1 819**	**1 663**	**1 738**
- Capital	934	770	873	954	875	890	1 330
= EPARGNE NETTE (EN)	**1 575**	**586**	**514**	**1 131**	**944**	**773**	**408**

** y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)*

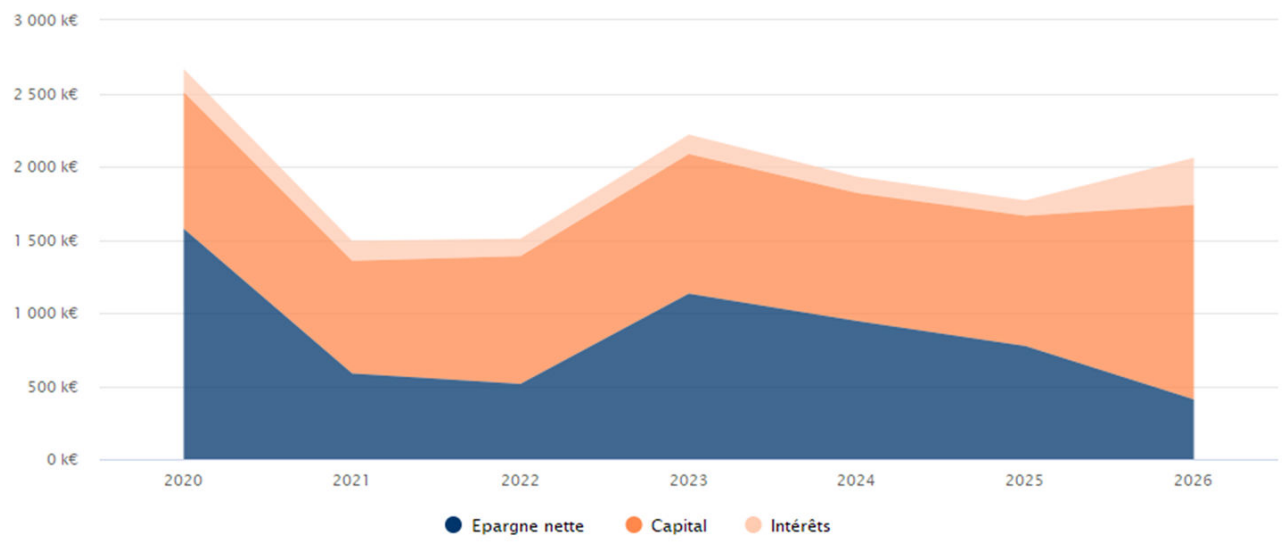

<u>A retenir</u> : En 2026, l'excédent brut courant et l'épargne de gestion 2026 seraient au même niveau qu'en 2024. En effet après une année 2025 marquée par l'augmentation des charges de personnel justifiée par les éléments cités

précédemment ainsi que la contractualisation d'un contrat d'assurance pour les dommages ouvrages pour les travaux de la mairie/médiathèque.

Synthèse

En date du 31/12/2026

Notionnel	Nombre de financements	10
	Durée de vie résiduelle	24 ans et 2 mois
	Durée de vie résiduelle moyenne	17 ans et 6 mois

12 363 475€
CRD
(au 31/12/2026)

Risque	Taux fixe (part de l'encours)	20,23%
	Taux variable (part de l'encours)	79,77%
	Taux structuré (part de l'encours)	0%

2,72%
Taux d'intérêt moyen
(30E/360, exercice 2026)

Annuités	Capital	1 330 K€
	Intérêts	312 K€
	ICNE au 31/12/2026	137 K€

1 641 551€
Annuité
(due sur l'exercice 2026)

Marché	€STR	2,44% ↗ (1,92% au 01/01/2026)
	Taux fixe 10 ans	3,26% ↗ (2,59% au 01/01/2026)
	Taux fixe 20 ans	3,42% ↗ (2,96% au 01/01/2026)

3,37%
Taux fixe 15 ans
↗ (2,81% au 01/01/2026)

EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ



TAUX MOYEN

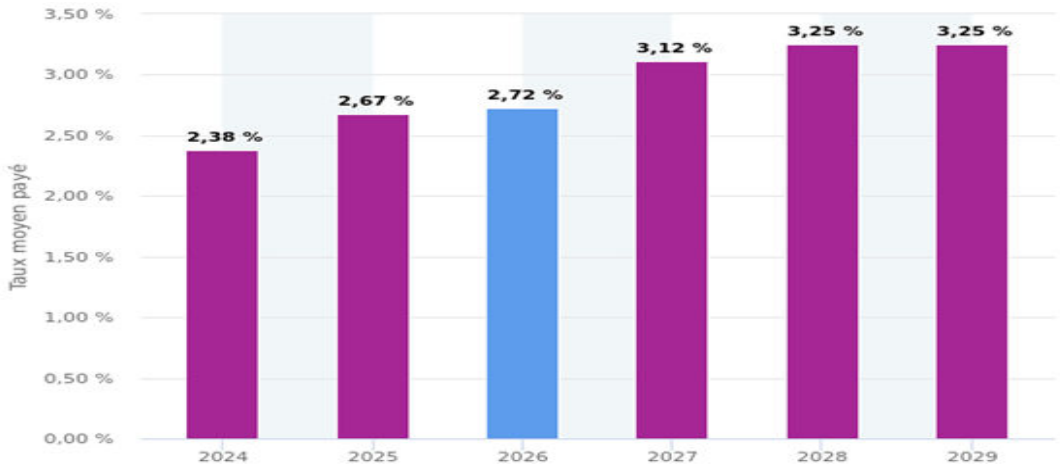

SUIVI BUDGETAIRE

PERIODICITE DES ANNUITES EN 2026

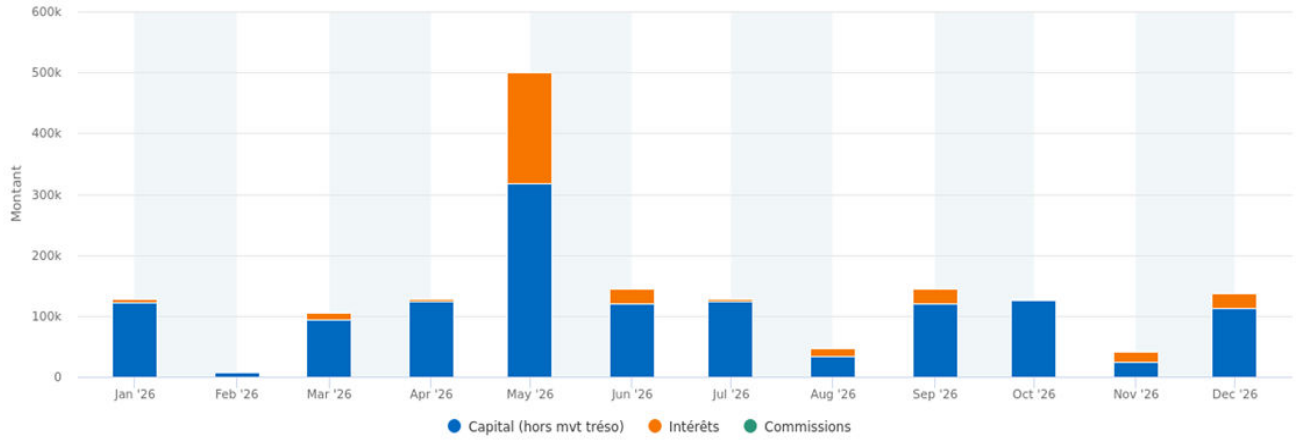

		Echéance					
Période	**CRD initial**	**Mobilisation / tirage**	**Capital**	**Intérêt**	**Intérêt hors RAT**	**Frais et commissions**	**Total**
01/2026	9 088 083,43€		122 046,27€	6 345,93€	6 345,93€	0,00€	128 392,20€
02/2026	8 966 037,16€	4 605 177,54€	7 840,25€	278,31€	278,31€	0,00€	8 118,56€
03/2026	13 563 374,45€		94 954,04€	11 183,13€	11 183,13€	0,00€	106 137,17€
04/2026	13 468 420,41€		123 317,49€	5 074,71€	5 074,71€	0,00€	128 392,20€
05/2026	13 345 102,92€		317 673,07€	182 464,84€	182 464,84€	0,00€	500 137,91€
06/2026	13 027 429,85€		121 097,87€	23 544,78€	23 544,78€	0,00€	144 642,65€
07/2026	12 906 331,98€		124 603,41€	3 788,79€	3 788,79€	0,00€	128 392,20€
08/2026	12 781 728,57€		33 024,71€	14 473,39€	14 473,39€	0,00€	47 498,10€
09/2026	12 748 703,86€		121 191,00€	22 777,97€	22 777,97€	0,00€	143 968,97€
10/2026	12 627 512,86€		125 903,08€	2 489,12€	2 489,12€	0,00€	128 392,20€
11/2026	12 501 609,78€		25 000,00€	15 807,13€	15 807,13€	0,00€	40 807,13€
12/2026	12 476 609,78€		113 135,12€	23 536,70€	23 536,70€	0,00€	136 671,82€

PROFIL D'EXTINCTION

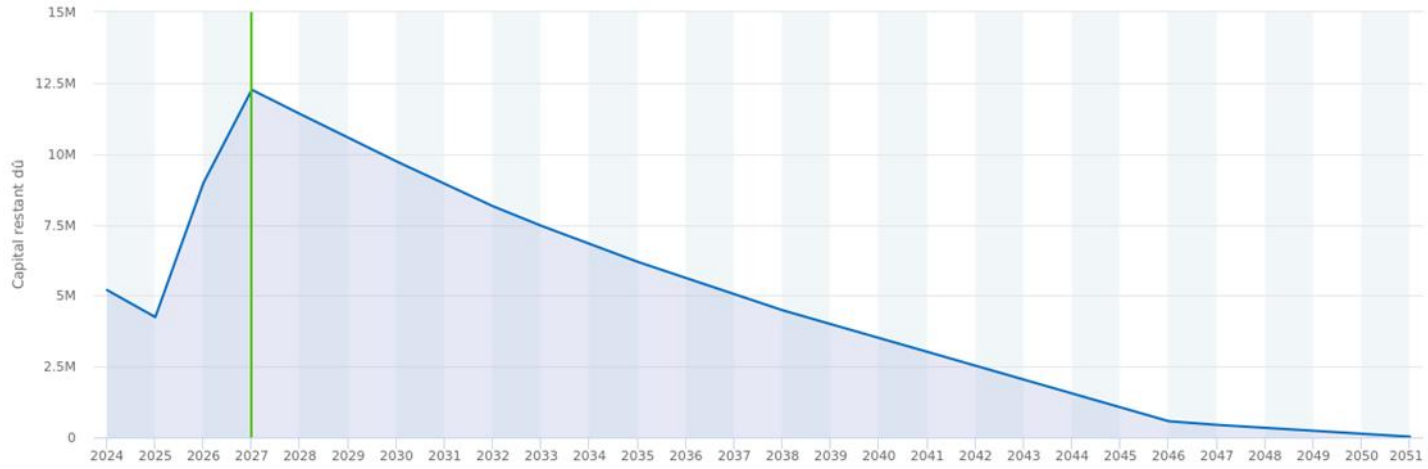

Date	Capital restant dû	Evolution (%)	Evolution
31/12/2024	4 344 829,71€		
31/12/2025	9 088 083,43€	109,17%	4 743 253,72€
31/12/2026	12 363 474,66€	184,56%	8 018 644,95€
31/12/2027	11 407 155,06€	162,55%	7 062 325,35€
31/12/2028	10 569 873,46€	143,27%	6 225 043,75€
31/12/2029	9 732 591,86€	124,00%	5 387 762,15€
31/12/2030	8 942 310,26€	105,81%	4 597 480,55€
31/12/2031	8 152 028,66€	87,63%	3 807 198,95€
31/12/2032	7 461 747,26€	71,74%	3 116 917,55€
31/12/2033	6 826 132,34€	57,11%	2 481 302,63€
31/12/2034	6 190 517,62€	42,48%	1 845 687,91€
31/12/2035	5 621 569,38€	29,39%	1 276 739,67€

REPARTITION PAR RISQUE

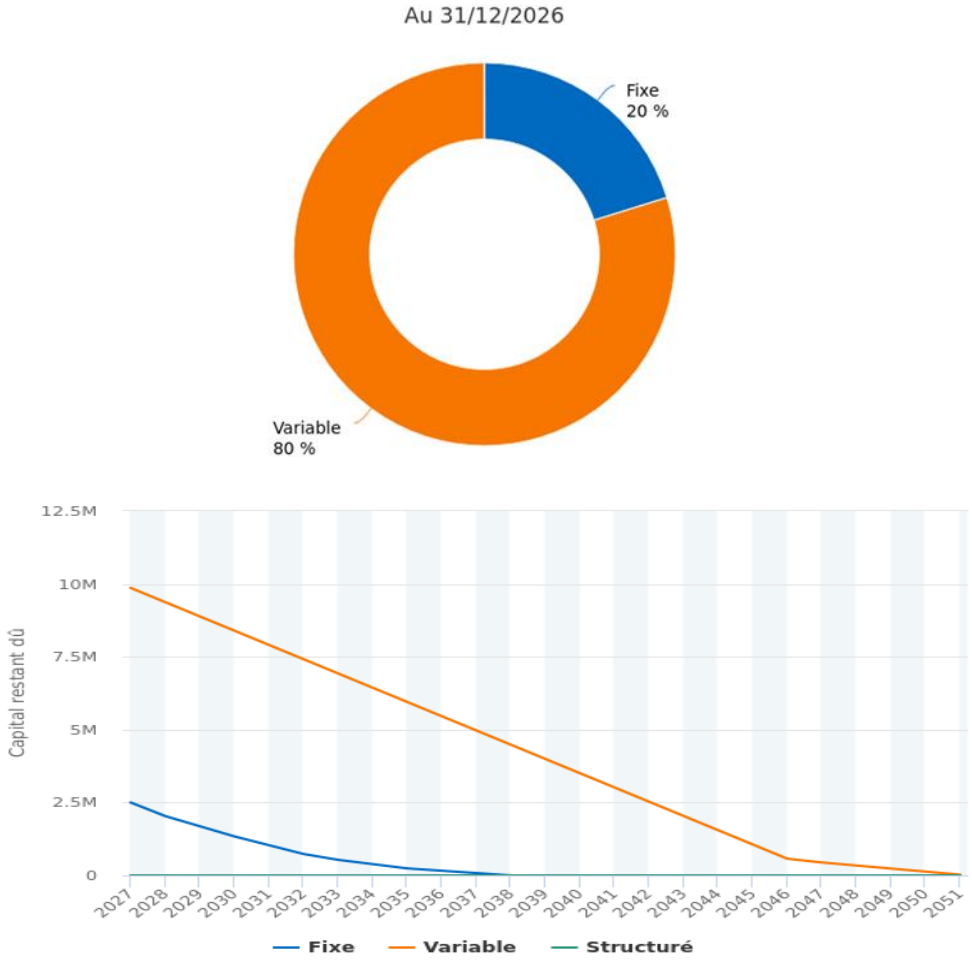

Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen - (ex/360)	Intérêts de l'exercice	Durée résiduelle	CRD au 31/12/2026
Fixe	2 501 371,12€	20,23%	7	1,91%	59 840,16€	10 ans et 11 mois	2 501 371,12€
Variable	9 862 103,54€	79,77%	3	2,96%	250 216,17€	24 ans 2 mois et 1 jour	9 862 103,54€

REPARTITION PAR INDEXATION

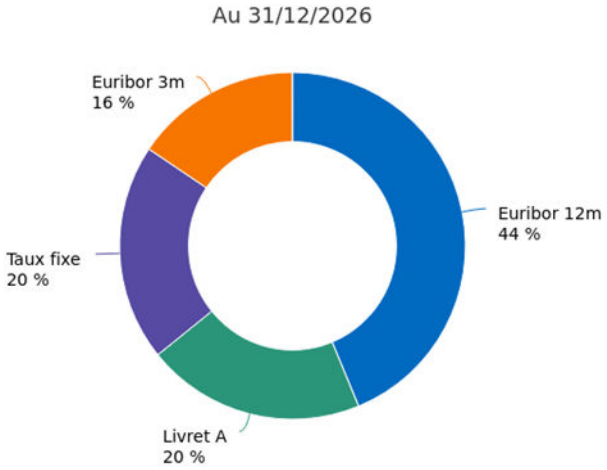

Indexation	Nombre de lignes	CRD	Poids
Euribor 12m	1	5 410 081,34€	43,76%
Livret A	1	2 527 022,20€	20,44%
Taux fixe	7	2 501 371,12€	20,23%
Euribor 3m	1	1 925 000,00€	15,57%

A retenir : Après une période singulière où les prêts à taux fixe étaient très bas, il est constaté ces 2 dernières années que ceux-ci sont très élevés (entre 3,5 % et 4%) et que désormais il est plus avantageux d'emprunter à taux variable car ils demeurent relativement plus stables sur le long terme.

REPARTITION PAR PRETEUR

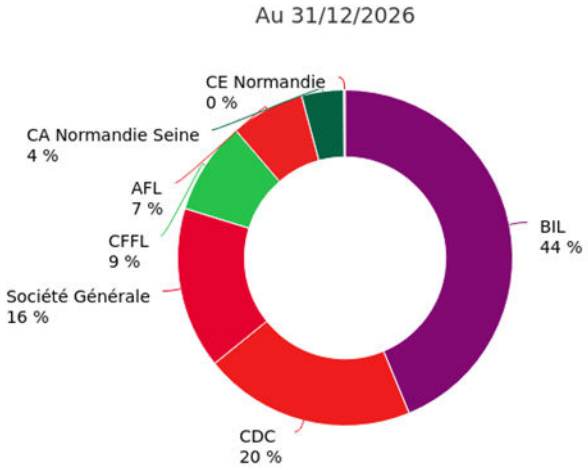

Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Banque Internationale à Luxembourg		5 410 081,34€	1	43,76%
Caisse des Dépots et Consignations		2 527 022,20€	1	20,44%
Société Générale		1 925 000,00€	1	15,57%
Caisse française de financement local		1 105 988,14€	4	8,95%
Agence France Locale		880 000,00€	1	7,12%
Crédit Agricole Mutuel Normandie Seine		500 000,00€	1	4,04%
Caisse d'Epargne de Normandie		15 382,98€	1	0,12%

PORTEFEUILLE DETAILLE DES EMPRUNTS

							Prochaine échéance			
Référence	**Nature**	**Contrepartie (nom usuel)**	**CRD**	**Type indexation**	**Indexation**	**Budget**	**Taux**	**Taux moyen de l'année**	**Date de fin**	**Objet**
180	Emprunt bancaire	CFFL	103 655,02€	Fixe	Taux fixe à 4,69%	Budget Ville (100,00 %)	4,69%	4,69%	01/01/2027	
181	Emprunt bancaire	CFFL	141 000,00€	Fixe	Taux fixe à 2,17%	Budget Ville (100,00 %)	2,17%	2,17%	01/12/2029	
183	Emprunt bancaire	CE Normandie	15 382,98€	Fixe	Taux fixe à 0,52%	Budget Ville (100,00 %)	0,52%	0,52%	05/01/2027	
184	Emprunt bancaire	CFFL	327 999,88€	Fixe	Taux fixe à 1,27%	Budget Ville (100,00 %)	1,27%	1,27%	01/12/2032	
185	Emprunt bancaire	CFFL	533 333,24€	Fixe	Taux fixe à 0,63%	Budget Ville (100,00 %)	0,63%	0,63%	01/12/2034	
186	Emprunt bancaire	CA Normandie Seine	500 000,00€	Fixe	Taux fixe à 0,43%	Budget Ville (100,00 %)	0,43%	0,43%	01/12/2031	
187	Emprunt bancaire	AFL	880 000,00€	Fixe	Taux fixe à 3,03%	Budget Ville (100,00 %)	3,03%	3,07%	21/12/2037	
173299 - 5660616	Emprunt bancaire	CDC	2 527 022,20€	Variable	Livret A + 0,40%	Budget Ville (100,00 %)	2,10%	1,89%	01/03/2051	Rénovation de l'Hôtel de Ville
20035707	Emprunt bancaire	BIL	5 410 081,34€	Variable	Euribor 12m + 0,82%	Budget Ville (100,00 %)	3,60%	3,37%	26/05/2045	
SG 2025	Emprunt bancaire	Société Générale	1 925 000,00€	Variable	Euribor 3m + 0,70%, flooré à 2,60%	Budget Ville (100,00 %)	3,30%	3,02%	02/02/2046	

Complément d'information concernant la structure des effectifs et les charges de personnel

Structure des effectifs permanents au 31/12/N

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Titulaires et stagiaires	175	171	165	158	151	150	148
Contractuels	22	37	43	38	42	50	58
Total	197	208	208	196	193	200	206

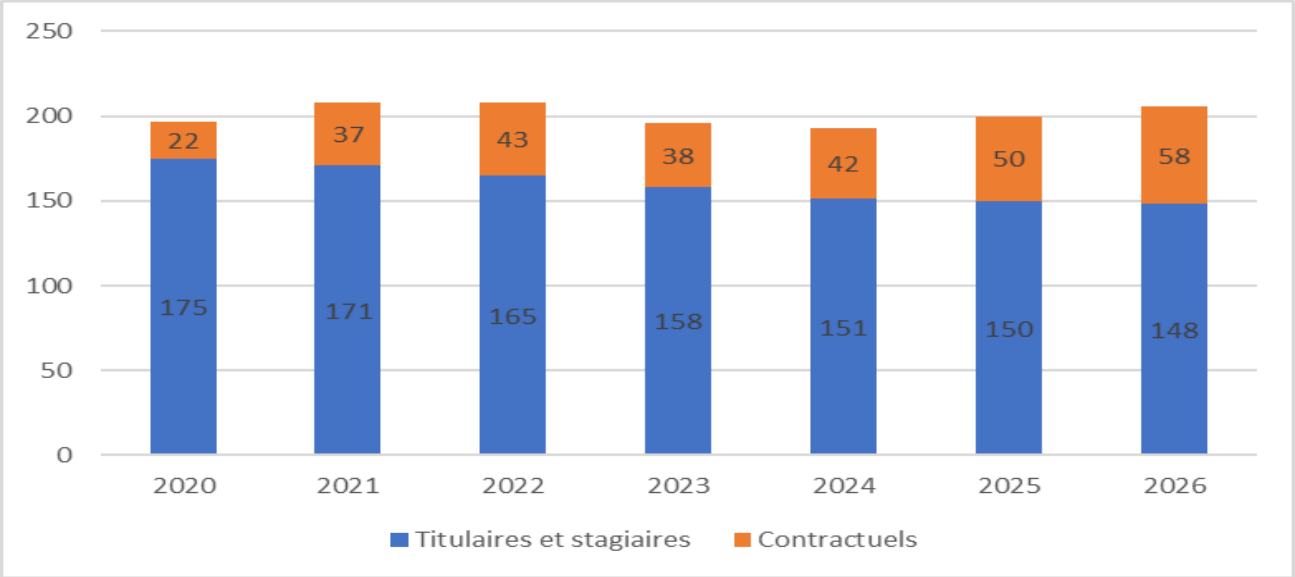

Concernant la structure des effectifs permanents (chiffres du dernier tableau des effectifs en date), on décompte aujourd'hui 206 postes permanents occupés. Il est constaté une augmentation progressive depuis 2024 (+ 12 postes) qui explique naturellement aussi l'augmentation des charges de personnel comme déjà mentionné précédemment. On remarque aussi très clairement la diminution progressive des personnels titulaires et stagiaires d'une part et l'augmentation du nombre d'agents contractuels entre 2020 et 2026.

Parmi les 206 postes permanents évoqués précédemment, 15 sont ouverts en catégorie A, 50 en catégorie B, et 141 en catégorie C.
Récapitulatif par statut et catégorie :

	A	B	C	TOTAL
Titulaires	10	23	115	148
Contractuels	5	27	26	58
Total	15	50	141	206

Sur l'ensemble des agents permanents, l'indice majoré moyen est actuellement de 609 pour les agents de catégorie A, 431 pour les agents de catégorie B et 399 pour les agents de catégorie C.

En 2026, 75 agents perçoivent de la NBI (nouvelle bonification indiciaire) à divers titres (NBI d'accueil, encadrement d'équipe, quartier QPV et REP…), pour un total de points d'indice répartis à ce titre de 12 555 pour cette année, ce qui représente sur une année environ 62 k€.

Pour 2025, le montant des heures supplémentaires et complémentaires s'élève à environ 100 k€.

Les avantages en nature à la Ville de Maromme sont principalement les repas dont bénéficient les agents des écoles maternelles et élémentaires ainsi que les agents de la cuisine centrale d'une part et les logements dont bénéficient les titulaires d'une concession de logement pour nécessité absolue de service d'autre part. Ces avantages font l'objet d'une déclaration mensuelle sur le bulletin de paye des agents concernés et rentrent dans le calcul de l'assiette de leur impôt sur le revenu.

Les orientations budgétaires 2027

Eléments d'information concernant la construction du budget 2027

Evolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement

Principales hypothèses concernant les dépenses de fonctionnement courant

Charges à caractère général (chapitre 011) : Pour 2027, ce poste de dépenses augmentera d'environ 2 % à 2026.
Ce chapitre devrait se situer après arbitrage à environ 4,9 M€.

Charges de personnel (chapitre 012) : En 2027, ce chapitre subira une nouvelle augmentation marquée par :

- Une nouvelle augmentation de la cotisation patronale de 3 points de la CNRACL (caisse de retraites des agents titulaires),
- Le glissement vieillesse et technicité (GVT) qui est particulièrement fort à Maromme, la moyenne d'âge des agents se situant autour de 45 ans,
- Le coût en année pleine des recrutements sur postes vacants survenus au cours de l'année 2026.

Au vu des éléments précités, les charges de personnel devraient augmenter entre 2 et 3 % par rapport à la projection 2026 pour se situer entre 11 000 k€ et 11 200 k€.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : Pour rappel ce chapitre concerne les indemnités des élus, les subventions aux associations et de la subvention d'équilibre au CCAS.
La subvention d'équilibre 2027 pour le fonctionnement du CCAS sera identique à celle de 2026 à savoir 380 000 €.

Ce poste sera sensiblement stable par rapport à 2026. Il devrait se situer à environ 1 M€.

Charges financières (chapitre 66) : Elles regroupent à la fois les charges financières liées au bail emphytéotique administratif de Pixel et les charges d'intérêts des emprunts contractés.
Ce poste évoluera en 2027 compte tenu de l'encaissement de 2 nouveaux emprunts en 2026 d'un montant total de 4 600 K€, les charges financières s'élèveront à environ 410 K€.

Principales hypothèses concernant les recettes de fonctionnement

Produits des services (chapitre 70) : Au niveau de leur prévision, les produits des services sont attendus au même niveau que l'inscription en 2026 soit environ 1 000 k€.

Fiscalité (chapitres 73 et 731) : Il est prévu une évolution physique de la base de taxe foncière décidée par l'Etat sur les propriétés bâties de +1 %.
Par ailleurs les flux financiers entre la Ville et la Métropole Rouen Normandie devraient se maintenir en 2027 par rapport à 2026. L'ensemble du chapitre des impôts et taxes est attendu en légère augmentation, du fait principalement de l'actualisation des bases, elle-même indexée sur l'inflation n-1. Le montant des chapitres devrait se situer aux alentours de 11 600 k€.

Dotations et concours financiers de l'Etat (chapitre 74) :
L'inscription de l'ensemble du chapitre est attendue à 5 M€.

Enfin la section de fonctionnement s'équilibrerait entre 18 M€ et 18,5 M€.

Principaux éléments constituant la section d'investissement

Sur les dépenses :

En 2027, les dépenses d'investissement s'articulent en 2 catégories à savoir les dépenses courantes d'investissement (renouvellement de matériels…) et l'inscription des crédits des opérations du précédent plan pluriannuel d'investissement à savoir :

- La réhabilitation de l'ancien hôtel de ville et de l'extension de la médiathèque « le Sequoïa », cet investissement est estimé à 13 000 k€ TTC, les crédits de paiement afférents seront lissés également sur 2027,
- L'extension de la vidéoprotection.

Il sera également inscrit des crédits dans la cadre de la sécurisation de l'église.

Sur les recettes :

Outre le virement de la section de fonctionnement, les recettes seront essentiellement constituées de subventions d'investissement à percevoir dans le cadre des différents projets et par l'emprunt d'équilibre.

Conclusion

A l'issue du renouvellement du conseil municipal en mars dernier, la future proposition de budget sera la 1ère de la nouvelle mandature. Dans l'attente de l'adoption du futur plan pluriannuel d'investissement, ce budget primitif n'engagera aucune nouvelle dépense d'investissement structurel.

C'est donc avec cette volonté de faire avancer de manière ambitieuse le projet que l'équipe municipale proposera en décembre prochain un budget primitif 2027. Maromme continue de bouger et de changer.